

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 4 novembre 2019 à 20 H 00, en la grande salle du Centre Communautaire au 67 avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud, maire
Robert Lavoie
Hervé Voyer prend son siège à 20H10
Michel Dion
Denis Robillard
Mme Viviane Métivier

Absence : Patrick Pelletier

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19.11.243 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19.11.244 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance sera transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Une entente devra être prise avant le 2 décembre 2019.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2020 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

19.11.245 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débiteront à 20H00 :

→ 13 janvier	3 février
→ 2 mars	6 avril
→ 4 mai	1 ^{er} juin
→ 6 juillet	3 août
→ 14 septembre	5 octobre
→ 2 novembre	7 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – VILLE DE SAINT-PASCAL

19.11.246 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT l'entente inter municipale relative à la sécurité incendie existant entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska et Sainte-Hélène;

CONSIDÉRANT le projet de budget 2020 soumis par la Ville de Saint-Pascal pour le Service inter municipal de Sécurité incendie incluant diverses dépenses en immobilisations ainsi que l'estimation de la contribution financière de chacune des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE la municipalité de Kamouraska approuve les prévisions budgétaires 2020 ainsi que les dépenses en immobilisations pour le Service inter municipal de Sécurité incendie telles que soumises par la Ville de Saint-Pascal et accepte de verser sa contribution financière conformément aux modes de répartition établis à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.

TARIF DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2020

19.11.247 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte les tarifs 2020 tels que proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 26 septembre 2019.

Coût : 89.00 \$ /t.m. + redevances d'élimination qui s'applique en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles du gouvernement du Québec.*

QUE la municipalité de Kamouraska informe la Ville de Rivière-du-Loup qu'elle est en accord avec le principe de restreindre l'accès aux propriétaires de remorque domestique qui utilisent fréquemment le site d'enfouissement et que, ledit propriétaire devra être autorisé par la municipalité à déverser le contenu de sa remorque. Ceci afin d'éviter les pratiques récurrentes de certains propriétaires.

QUE la municipalité demande que la facturation soit faite directement au propriétaire de la remorque domestique par le Site d'enfouissement plutôt que de transmettre la facture à la municipalité.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec et 105.4 L.C.V. ont été modifiés par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 207, c. 13) (P.L. 122) ;*

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'est plus tenu de déposer les états comparatifs au cours de chaque semestre (6 mois) ;

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019.

Ces états comparatifs doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté donc lors de la séance ordinaire tenue au mois de novembre.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

DOSSIERS CCU

DEMANDE 2019-51 – 124 AVENUE MOREL – CHANGEMENT D’USAGE

19.11.248 RÉSOLUTION

La requérante demande un changement d'usage pour le 124 avenue Morel.

Présentement : 2 logements 6½ et 1 logement 10½ en location annuelle pour usage résidentiel.
projeté: 2 logements 6½ en location annuelle et 1 logement 10½ en location résidence de tourisme.

Le bâtiment est situé en zone MIA – 6 et les usages permis sont les suivants :

- les groupes d’habitation I, II, III
- les groupes commerces et services I, II, III
- les groupes de services publics et institutionnels I, II
- le groupe industrie I
- les groupes de villégiature I, II

Il faut noter que le bâtiment principal est utilisé à des fins résidentielles trifamiliales, lequel usage n’est pas autorisé dans cette zone, mais est antérieur à la réglementation municipale en vigueur.

Un changement d’usage aurait pour effet de lui faire perdre ce droit acquis.

QUE le CCU recommande positivement l’acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**MOTION DE « FÉLICITATIONS » À LA FERME JEAN LABRIE INC. - GAGNANT RÉGIONAL DU
CONCOURS 2019 DE L’ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE -CATÉGORIE ARGENT**

19.11.249 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité félicite les propriétaires de la Ferme Jean Labrie Inc. (Bernard Labrie & Julie Plouffe), catégorie Argent, faisant partie des gagnants régionaux du concours 2019 offert par l’Ordre du mérite agricole 1^{er} rang régional et 2^e rang national «Entrepreneurs du Bas Saint-Laurent», qui s’est tenu à Rivière-du-Loup le 18 octobre dernier.

QUE la municipalité est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes et du Bas Saint-Laurent.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**RÉSOLUTION POUR ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS,
D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

19.11.250 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska propose de déposer une demande dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale afin de réaliser une étude d'opportunité pour identifier une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers d'optimisation en matière de sécurité incendie, actuellement en cours, devront être intégrés à la demande car leur complétude est essentielle à la réalisation d'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, savoir :

- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation de la fréquence régionale du Mont-Noir;
- bon fonctionnement du comité de prévention régional, qui est présentement inactif et sans véritable orientation;
- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation, dans le cadre du projet SUMI, de l'équipement appartenant à la MRC ou cédé par celle-ci;
- rédaction et entrée en vigueur du nouveau règlement de prévention incendie;
- conclusion d'une entente régionale concernant le mandat de gestionnaire de formation confié à la MRC de Kamouraska;
- révision du Schéma de couverture de risques incendie et de son plan de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QU'UNE éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ne pourra être envisagée que dans la mesure où elle est équitable en tous points pour toutes les municipalités, notamment financièrement;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y aura aucune fermeture de caserne incendie sur le territoire du Service intermunicipal incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT QUE la participation à l'étude d'opportunité ne constitue pas un engagement des municipalités à participer à une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, celles-ci pouvant se retirer à tout moment;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- de confirmer que la Municipalité de Kamouraska s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité relativement à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser le dépôt de ce projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- de mandater la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit projet.

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE
D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018**

19.11.251 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE :

- ⇒ la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- ⇒ la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE :

- ⇒ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ⇒ la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ⇒ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- ⇒ la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ⇒ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ⇒ **QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Travaux d'asphalte du stationnement du Centre communautaire prévus mercredi le 6 novembre.

ACCEPTATION DES CONTRATS DE TRAVAIL RÉVISÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

19.11.252 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE, suite à une révision des contrats de travail d'employés municipaux, la municipalité de Kamouraska accepte ladite révision des contrats de travail de : Mesdames Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, Valérie Dumont, adjointe administrative et monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint.

RÉSOLUTION VISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À ACQUÉRIR LE TERRAIN CHALOULT

19.11.253 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le terrain Chaloult appartient à la Fabrique de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QU'UNE lettre d'entente a déjà été transmise par la Fabrique à la municipalité en date du 2 juillet 2001 à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà indiqué au Conseil de Fabrique son intérêt à acquérir le terrain Chaloult à des fins de conservation ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est utilisé présentement comme parc et que la municipalité procède déjà à son entretien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE, la municipalité informe le Conseil de Fabrique de Kamouraska qu'elle renouvelle son intérêt d'acquérir le terrain Chaloult à des fins communautaires.

APPROBATION DES COMPTES

19.11.254 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/10/19 :	458 577.11 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	408 874.40 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR OCTOBRE :	867 451.51 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/10/19

Le directeur général adjoint dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 octobre 2019.

**CORRESPONDANCE POUR OCTOBRE 2019
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTIONS

DEMANDE DE COMMANDITE – BÉNÉVOLES DU CENTRE D’ANJOU - FÊTE DE NOËL

19.11.255 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement pour un montant de 50.00\$ l’organisation d’une Fête de Noël pour les bénéficiaires du Centre D’Anjou.

APPUI FINANCIER À LA FONDATION DE L’HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA

19.11.256 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement la Fondation de l’Hôpital Notre-Dame-de-Fatima pour un montant de : 100.00 \$.

RENOUVELLEMENT D’ADHÉSION À L’ÉCOLE DESTROISMAISONS

19.11.257 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska contribue à l’École Destroismaisons en renouvelant sa carte de membre pour l’année 2019-2020.

Coût : 20.00 \$.

GALA DES MÉRITES 2019-2020 – ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

19.11.258 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement la demande de l’École secondaire Chanoine-Beaudet dans le cadre du Gala des mérites qui se tiendra le 29 mai 2020 au gymnase de l’École.

Montant versé : 100.00 \$

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDITE AU FEUILLET PAROISSIAL

19.11.259 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle sa publicité sur le feuillet paroissial applicable à l'année 2020.

Coût : 100.00 \$.

AUTORISATION POUR TRAVERSER LA MUNICIPALITÉ VIA LA ROUTE 132 (AVENUE MOREL)
PAR LE RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES

19.11.260 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le Relais à vélo Aldo Deschênes à emprunter l'avenue Morel (route 132) le 13 juin 2020 dans le cadre du Défi-Vélo afin d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

19.11.261 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois d'octobre est fermé.

- Garage Alain Labrie : 105.00 \$
- Véolia : 305.26 \$
- JLD Laguë : 814.31 \$
- Marie-Julie Boudreau (Comité-Famille) : 31.80 \$
- Entreprises Jacques Lajoie Inc. : 1 741.13 \$
- Mon Buro.ca : 498.72 \$
- Eurofins (Environnex) : 238.00 \$
- Exc. Robert Dionne & Fils Inc. : 4 102.48 \$
- Dicom Express : 11.99 \$
- Campor : 963.53 \$
- Postes Canada : 61.38 \$
- Camionnage Alain Benoit : 517.39 \$

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS -ES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2020**

La directrice générale a remis à chaque membre du conseil le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » qui a été complétée et signée par chacun des membres du conseil. La directrice générale dépose les déclarations complétées, séance tenante.

Un rapport écrit sera transmis au MAMOT – secteur de Rimouski.

**ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 3 (ALLEN) – MISE AUX NORMES DE L'EAU
POTABLE**

19.11.262 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte le premier décompte progressif no. 3, en date du 4 novembre 2019, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 575 545.85 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

→ Remplissage des citernes avec l'eau de la rivière (voir avec Jérôme).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

19.11.263 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 21H00.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire